

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

PROCES-VERBAL COMPLET DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 14 décembre 2015 à 19 heures

Le lundi 14 décembre 2015, à 19 heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le mardi 8 décembre 2015, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel LAUGIER, Maire.

Présents : M. LAUGIER ; Mme BLANC ; M. OURGAUD ; Mme AUBRIET ; M. JUNES ;
Mme THAREAU ; M. BOUSSARD ; Mme BASTONI ; M. PLUYAUD ; Mme PARENT ;
M. CACHIN ; Mme ABHAY ; M. CRETIN ; Mme TOUSSAINT ; M. HAREL ; M. LE DORZE
(à partir de la délibération n°11) ; M. PLASSARD ; M. DIANKA ; Mme LOGANADANE ;
M. BRUNEEL ; Mme DIZES ; M. BAUD ; Mme HUBERT ; Mme COCHEREAU ;
M. ROUESNE (à partir de la délibération n°4) ; Mme MAVEYRAUD ; Mme LAKHLALKI-
NFISSI Karima (à partir de la délibération n°4) ; M. GASQ ; Mme TANGUY ;
Mme VIARD ; M. MANCEAU ; Mme SACCHI ; M. GRISON

Pouvoirs : M. HAREL (pouvoir à M. PLUYAUD)
Mme ALLAIN (pouvoir à Mme PARENT)
M. LE DORZE (pouvoir à M. CACHIN jusqu'à la délibération n°10)
Mme PETRUZZELLI (pouvoir à Mme ABHAY)
M. FERCHICHI-MARTINEZ (pouvoir à M. BOUSSARD)
M. ROUESNE (pouvoir à Mme HUBERT jusqu'à la délibération n°3).
M. TORBAY (pouvoir à Mme BLANC).

Absent : Mme LAKHLALKI-NFISSI Karima (jusqu'à la délibération n°4)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur MICHEL CRETIN est désigné pour remplir cette fonction.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/11/2015.

Monsieur Manceau souhaite reprendre ses propos. Il demande à ce que soit remplacé le terme de « pense » par « regrette que la Communauté d'Agglomération puisse être gérée par des considérations politiciennes ».

Monsieur Gasq signale qu'il y a un problème concernant les votes de la délibération unique car il y a trois absents sans pouvoir ce qui donne 31 votes pour.

► **Vote : Unanimité**

DIRECTION DES FINANCES

1. DECISION MODIFICATIVE N°2 –BUDGET VILLE –EXERCICE 2015

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

D'ajuster ainsi les crédits en section de fonctionnement :

Section	Sens		Chapitre	Nature	Montant
Fonctionnement	Dépenses	Transfert	011-Charges à caractère général	6068-autres fournitures	-20 393,00
Fonctionnement	Dépenses	Transfert	65-Autres charges de gestion courante	657364 – subvention aux organismes à caractère industriel et commercial	20 393, 00

Madame Viard déclare regretter la décision budgétaire de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de baisser l'aide aux programmations culturelles communales car cette aide de 20 393 euros aurait pu servir à un autre projet.

Le Maire déplore le désengagement de l'État de 5 millions d'euros et invite les communes à investir elles-mêmes pour la qualité de leurs services.

► **Vote : 33 voix pour, 4 voix contre (M. GASQ, Mme TANGUY, Mme VIARD, M. MANCEAU) et 1 abstention (M. GRISON)**

2. TARIFS 2016 DE L'ASSOCIATION MONTIGNY PATRIMOINE

Le Conseil Municipal décide,

Article Unique :

D'approuver, conformément à la convention de mandat, les tarifs de l'association Montigny Patrimoine à compter du 1^{er} janvier 2016, tels que figurant en pièce jointe

	Tarifs 2015	Tarifs 2016
½ journée	6,00	7,00
Journée	12,50	13,00

Monsieur Manceau s'étonne de l'augmentation des tarifs pour les particuliers et le pôle sciences qui n'a pas été répercutée sur les entreprises. Il se demande pourquoi il y a deux poids, deux mesures.

Monsieur le Maire répond que cela a déjà été fait pour les entreprises.

► **Vote : Unanimité**

3. TARIFS DE LA REDEVANCE SPECIALE DES DECHETS NON MENAGERS

Le Conseil Municipal décide,

Article Unique :

De fixer les tarifs de la redevance spéciale des déchets non ménagers à compter du 1^{er} janvier 2016 comme suit :

Type de déchets	Tarif de la dizaine de litre supplémentaire
Déchets assimilés ménagers	19 euros
Emballage	8 euros
Verre	9 euros

Monsieur Gasq signale qu'il n'y a eu ni détails en Commission Finances et Commande publique, ni envoi 5 jours avant le Conseil Municipal, avec le reste du dossier. Celui qui a été transmis ce matin a été modifié depuis.

Il souligne qu'il a une activité professionnelle en plus de son mandat et qu'il faut lui laisser la possibilité de prendre connaissance des textes. Il invoque un manque de respect du règlement intérieur du Conseil municipal. Il demande quelles seraient les conséquences d'un report de ce texte pour avoir le temps de travailler sur ce dossier.

Monsieur le Maire relève le fait que cette remise sur table est exceptionnelle et qu'il ne s'agit pas d'une généralité. La ville n'a la maîtrise de ce dossier que jusqu'à la fin de l'année 2015 ce qui explique sa présentation aujourd'hui. Il soulève également le fait que ce n'est pas le fonctionnement habituel de cette institution. Le Maire rappelle qu'il prend les questions orales de l'opposition même quand elles lui parviennent hors-délai.

Le Maire précise que ce dossier sera maintenu dans l'ordre du jour.

► **Vote : 34 voix pour, 4 non-participations au vote (M GASQ, M.MANCEAU, Mme TANGUY, Mme VIARD).**

4. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

D'adopter le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2016, par chapitre, qui s'équilibre comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	53 899 575	53 899 575
Investissement	14 710 560	14 710 560

Monsieur le Maire remercie les services et les élus pour la préparation de ce budget. Il s'agit d'un excellent budget qui permet de répondre aux attentes des habitants sans sacrifier l'investissement. Les associations seront toujours accompagnées avec des subventions en augmentation.

Monsieur Gasq exprime différentes interrogations :

- *s'il est possible de recevoir la maquette budgétaire avant la Commission des Finances.*

Madame Aubriet répond par la négative. La maquette n'est pas prête au moment de la commission des finances

- *il s'interroge sur l'intégration du Pacte financier dans ce Budget primitif 2016.*

Réponse affirmative de Madame Aubriet.

- *Il demande confirmation des deux versements par la CAF de la subvention de 130 000 euros pour la vie des quartiers en 2016.*

Confirmation de Madame Aubriet.

- *CAF et TAP : il semblerait que la ville s'engage sur un service et sur un volume différents de ce qui est réalisé.*

Mme Blanc précise que les 3 heures sont effectives et que c'est le contenu qui a évolué.

- *il s'interroge sur le nombre de logements mis en vente l'an prochain ? Depuis combien de temps sont-ils vides ? D'autres sont-ils disponibles dans la ville ?*

Madame Aubriet répond que la vente concerne deux logements mais que d'autres sont prévues, suite à la réforme des logements de fonction.

- *Un budget de 1,7 millions d'euros a été voté pour le projet Samain alors qu'il ne devait y avoir que l'étude de faisabilité en 2016. Il se demande ce qui est prévu en plus pour ce montant et quand débiteront les travaux.*

Madame Aubriet lui signifie qu'il ne s'agit que de la partie démolition du bâtiment et du début des travaux sur la crèche.

Monsieur Gasq rétorque que le projet ne semblait pas arrêté il y a deux mois et qu'il se déclare surpris par cette accélération de même que par cette capacité à dépenser 1,7 millions dès 2016. Il suggère que les habitants puissent exprimer leurs besoins auxquels pourrait répondre ce site. Il propose de lancer un appel à projet pour faire émerger des idées nouvelles dont la majorité pourrait s'inspirer.

La vente de ces deux logements est discutable pour Monsieur Gasq. Pourquoi générer de la trésorerie supplémentaire ? Il évoque l'idée que ce type de logements pourrait se prêter à l'accueil des réfugiés avec une aide financière de l'Etat.

Il est d'accord pour la revalorisation de 0,5 % des bases fiscales qui semble amortir les baisses de Dotation globale de fonctionnement. De plus, il a le sentiment d'une prudence excessive en matière de dépenses et de recettes qui aboutirait à une politique de bas de laine.

Il estime qu'il faudrait un indicateur de la pression fiscale sur les ménages. Si les dépenses de fonctionnement sont supérieures à la moyenne, celles d'investissement sont inférieures. Il est dommage qu'il n'y ait pas eu de présentation du programme pluriannuel d'investissement.

Monsieur le Maire lui répond que son principal indicateur est celui de la satisfaction des Ignymontains et que pour avoir une visibilité des projets à venir, M. Gasq peut relire le programme de Montigny Ensemble. Le projet Samain a déjà été expliqué aux habitants et le résultat électoral au bureau de vote Samain montre quel projet a intéressé les habitants. Il explique qu'il faut gérer la ville avec bon sens.

Monsieur Gasq le met en garde contre le populisme en invoquant le fait que les manifestations dans les villes ne sont pas aussi populaires que cela. Au bureau Verlaine, il y a eu une majorité PS aux régionales.

Monsieur le Maire incite à reprendre les résultats des régionales de 2010 car il y a eu une large perte de vitesse.

Monsieur Gasq souligne que la gauche n'a jamais été aussi faible.

► **Vote : 34 voix pour, 4 voix contre (M GASQ, M. MANCEAU, Mme TANGUY, Mme VIARD) et 1 abstention (M.GRISON).**

5. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE DES SPECTACLES ET DU CINEMA

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

D'adopter le budget annexe des spectacles et du cinéma pour l'exercice 2016, par chapitre, qui s'équilibre ainsi :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	814 395,00	814 395,00
Investissement	70 135,00	70 135,00

Monsieur Gasq demande des explications sur les différentes propositions d'augmentation.

Madame Aubriet précise que la prise en compte de la programmation a été faite pour l'année. Ces programmations ne sont toujours pas équilibrées entre le premier et les deux autres trimestres.

Monsieur Gasq indique qu'il n'adhère pas à la politique culturelle de la ville et votera contre.

► **Vote: 34 voix pour. 4 voix contre (M GASQ M. MANCEAU, Mme TANGUY, Mme VIARD), 1 abstention (M. GRISON)**

6. AVENANT AU PACTE FINANCIER 2015 - 2017

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

De valider la délibération relative à l'adoption de l'avenant du pacte financier pour les exercices 2015 à 2017 votée par le Conseil communautaire du 25 juin 2015 et figurant en annexe.

► **Vote : 38 voix pour. 1 abstention (M. GRISON).**

7. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX PARTENAIRES

Le Conseil Municipal décide,

Article un :

D'approuver le montant des subventions figurant en annexe.

Article deux :

D'approuver les termes des conventions figurant en annexe, passées avec les associations recevant une subvention municipale supérieure à 23 000 euros en 2016, à savoir :

- Convention avec l'association sportive de Montigny-le-Bretonneux,
- Convention avec l'association Développement Ignymontain de Rencontre et d'Entraide

Article trois :

D'autoriser le Maire à signer lesdites conventions.

Annexe :

Nom de l'association bénéficiaire	Objet et conditions d'octroi de la subvention	BP 2016
Association de promotion de la Musique de SQY	Aide au fonctionnement – 1 versement	1000,00
F.C.P.E	Aide au fonctionnement – 1 versement	300,00
P.E.EP	Aide au fonctionnement – 1 versement	75,00
U.N.A.P.P.E.E	Aide au fonctionnement – 1 versement	375,00
Frais de scolarité (divers communes)	Aide au fonctionnement	6 341,00
École privée des sources	Aide au fonctionnement – versement d'acomptes	52 216,00
Ecole Saint Pierre, Sainte Marie du Bourbonnais	Aide au fonctionnement– versement d'acomptes	2 928,00
Ecole privée des Tilleuls	Aide au fonctionnement	7 320
Centre de formation des apprentis	Aide au fonctionnement	1 700,00
Association Montigny International	Aide au fonctionnement – 1 versement	7 500,00
Monty Char	Aide au fonctionnement– versement d'acomptes	2000, 00
Projets d'échanges d'internationaux avec les établissements scolaires et les associations sportives, culturelles et sociales (jumelage)	Répartition par délibérations distinctes	22 500
Bourse aux projets	Répartition par délibérations distinctes	3000, 00
Bourse BAFA	Répartition par délibérations distinctes	3000, 00
École de Musique du Manet	Aide au fonctionnement – 1 versement	4000,00
Associations culturelles	Répartition par délibération distincte	52 564,00
Associations sportives	Répartition par délibérations distinctes – convention avec l'AMSB	250 673, 00
Subventions exceptionnelles pour aide au transport individuel ou collectif aux associations sportives de bon niveau	Répartition par délibération distincte	31 000, 00
Association DIRE	Aide au fonctionnement-Convention-Versement d'acomptes	523 000,00
Club de l'amitié	Aide au fonctionnement – 1 versement	24 358,00
UNC	Aide au fonctionnement – 1 versement	640,00
CCAS	Aide au fonctionnement-versement d'acomptes	930 360,00
Association Les Chats du Cèdre	Aide au fonctionnement – 1 versement	800,00
Association ASLEI –Espace St Quentin	Aide à la réalisation de travaux de fermetures de placettes	15 000,00
Subvention budget annexe Jacques Brel	Subventions d'équilibre – un versement	364 230
TOTAL		2 306 880,00

Madame Tanguy demande des détails sur l'augmentation des dépenses du Centre communal d'action social.

Madame Aubriet justifie cette évolution par des frais de personnel supplémentaires.

Monsieur Gasq remercie Madame Aubriet pour le comparatif entre les subventions sur deux années.

► **Vote : 38 voix pour, 1 abstention (M.GRISON).**

8. RAPPORT D'ACTIVITE 2013/2014 – PONEY CLUB-UCPA

Le Conseil Municipal décide,

Article unique:

De prendre acte de la présentation du rapport annuel de l'UCPA, relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du stationnement sur la voirie, ayant trait à l'exercice 2013-2014.

Monsieur Gasq souligne que les licenciements craints du fait de la réforme des rythmes scolaires n'ont eu lieu, ce que le Maire confirme.

► **Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport**

9. RAPPORT D'ACTIVITE 2014 – STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE – VINCI PARK

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

De prendre acte de la présentation du rapport annuel de VINCI Park, relatif à la délégation de service public pour l'exploitation du stationnement payant sur la voirie, ayant trait à l'exercice 2014.

► **Le Conseil Municipal prend acte de la présentation de ce rapport**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

10. DESIGNATION DES PERSONNES QUALIFIEES AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

La désignation de trois membres issus d'associations locales :

- Monsieur LECOCQ-Association française pour la recherche sur la trisomie 21
- Monsieur CIRASSE-Association AIDERA
- Monsieur BOUTBOUL-Union des consommateurs

Madame Viard demande s'il est possible de proposer un nom supplémentaire.

Monsieur le Maire lui répond par la négative mais lui propose de transmettre sa proposition, en cas de désistement.

► **Vote : Unanimité**

AFFAIRES GENERALES

11. DEROGATION AU REPOS DOMINICAL

Le Conseil Municipal décide,

Article un :

D'émettre un avis favorable à l'ouverture du magasin Carrefour le dimanche 03 janvier 2016

Article deux :

D'émettre un avis favorable à l'ouverture du Concessionnaire automobiles, les dimanches 17 janvier, 13 mars, 12 juin, 18 septembre et 16 octobre 2016.

Article trois : D'émettre un avis favorable à l'ouverture des centres commerciaux « Espace Saint Quentin » et « SQY Ouest » pour l'ensemble des magasins, en 2016, les dimanches 10 janvier, 13 mars, 26 juin, 28 août, 04 septembre, 09 octobre, 13 novembre, 20 novembre, 27 novembre, 04 décembre, 11 décembre, 18 décembre. A l'exception du magasin Carrefour qui sera fermé le 13 mars, le 28 août, le 9 octobre, les 13 et 20 novembre.

Article quatre : D'émettre un avis favorable à l'ouverture du centre commercial SCC Sud Canal pour l'ensemble des magasins, le dimanche 10 janvier 2016.

Article cinq : D'émettre un avis favorable à l'ouverture du magasin Picard Surgelés les dimanches 11 et 18 décembre 2016.

Article six : Que ces avis sont donnés sous réserve que les employeurs respectent les articles L3132-26-1, L3132-27 et L3132-27-1 du Code du Travail relatifs aux conditions de rémunérations et de repos compensateurs des salariés

Monsieur Gasq demande des justifications sur la demande et sur les arbitrages qui ont été faits.

Madame Abhay répond qu'il s'agit de la prise en compte des demandes des commerces de la ville, qu'il y a un suivi de la nouvelle réglementation telle que présentée dans la note.

Monsieur Manceau s'interroge sur ce qu'on recherche à travers ces ouvertures de commerces le dimanche car, le constat a été fait qu'il y avait une perte de dynamisme dans certains quartiers en terme de commerces de proximité. Il estime que ce type de commerces (marchés forains de proximité) devrait être favorisé. Il se demande si les ouvertures demandées permettent de répondre à ce besoin et constate la désaffection du Centre commercial de SQYOuest.

Il demande un vote séparé pour chaque demande.

Monsieur le Maire signale qu'il s'agit d'une application de la loi Macron et qu'il n'y a pas de débat sur la loi. Il n'est pas question d'ouvrir tous les dimanches mais ceux sélectionnés (fêtes de fin d'année et soldes). Les commerces de proximité sont déjà ouverts dans les quartiers. Par ailleurs, il ne souhaite pas un découpage de la délibération.

Monsieur Manceau rétorque que les enjeux ne sont pas les mêmes entre une enseigne qui demande 12 ouvertures et une autre qui en sollicite 4.

► Vote : 34 voix pour, 5 abstentions (M GASQ, M.MANCEAU, Mme TANGUY, Mme VIARD, M. GRISON).

SPORTS

12. MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE 2024

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

D'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité international Olympique.

Monsieur Gasq se déclare favorable à cette candidature.

Monsieur le Maire informe qu'elle est effectivement née à San Fernando, en Espagne qui est une commune jumelée avec Montigny-le-Bretonneux. Il indique qu'il pourrait y avoir un impact sur la ville lors des Jeux Olympiques.

Monsieur Manceau se déclare favorable à l'esprit de l'olympisme mais constate un excès de consumérisme dans les Jeux actuels, éloignés de l'idéal de Coubertin. De ce fait, il s'interroge sur la prise en charge du coût des Jeux, car il y a des risques en terme de dérapage financier. Ces sommes pourraient être employées à d'autres desseins.

Monsieur le Maire explique que cela fait un siècle que la France attend les Jeux et que les équipements sur Montigny-le-Bretonneux sont prêts. De plus, la candidature permettrait d'accélérer le développement des infrastructures de transports urbains.

► Vote : 37 voix pour, 2 votes contre (M. MANCEAU et Mme TANGUY).

13. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – SAISON 2015/2016

Le Conseil Municipal décide,

Article un :

D'allouer un montant global de subventions de fonctionnement aux associations sportives pour la saison 2015/ 2016 de 249 425 euros sur le budget 2015.

Article deux :

D'allouer pour chaque association, ci-dessous désignée, les montants ci-après :

- 10% du montant total des subventions en fonction de critères difficilement quantifiables (participation de l'association à l'animation communale, suivi administratif et relations avec les services municipaux, qualité de service rendu aux adhérents, qualité de l'encadrement,...)
- 90% du montant total des subventions en fonction de critères définis ci-après, ce montant théorique étant régulé par la nécessité de ne pas créer d'excédents :

.effectif ignymontain,
.effectifs des moins de 18 ans,
.nombre d'équipes engagées officiellement en compétition,
.formation de dirigeants et cadres techniques,
.bénévolat,
.compétiteurs

.A.S.M.B : **192 250 euros**

.V.C.M.B : **8000 euros**

.BASEBALL CLUB : **14 500 euros**

.Montigny Gym: **10 575 euros**

.T.C.I: **8 350 euros**

.SMAC: **7 400 euros**

.Badminton: **4 650 euros**

.C.I.E.L Club Ignymontain d'Escalade Libre: **2 250 euros**

.La Carpe de l'Etage: **750 euros**

.CAPSAAAA St Qunetin : **300 euros**

.C.V.S.Q: **400 euros**

Total : 249 425

Monsieur Gasq remercie Mme Aubriet pour la comparaison avec l'année précédente.

► **Vote: 38 voix pour et 1 non-participation (Mme COCHEREAU).**

14. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES POUR L'AIDE AUX TRANSPORTS INDIVIDUELS OU COLLECTIFS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES – ANNEE 2015

Délibération n° 2015/025 - Rapporteur : Madame BALK

Article un :

D'attribuer une subvention exceptionnelle pour un montant total de 13 050, 61 Euros aux associations suivantes :

- **Baseball Club :**
-Tournoi à Boe Encontre du 26 au 28 juin 2015 : **3 083,20 euros**
 - **ASMB Hand Ball :**
-Rencontre à Villefranche sur Saône le 6 juin 2015 : **2 250, 00 euros**
-

- Rencontre à Nantes le 26 septembre 2015 : **1 810 euros**
- Rencontre à Pessac le 31 octobre 2015 : **2 400 euros**

- **ASMB Rugby :**
 - Déplacement à Gevray Chambertin le 24 mai 2015 : **1 600,01**
 - Déplacement à Nantes le 18 octobre 2015 : **1 826,00**
- **Stadium Athlétic Club (S.M.A.C) :**
 - Déplacement à Lyon du 05 au 14 août 2015 : 81,40 euros

Article deux :

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif de 2015

► **Vote : 38 voix pour et 1 non-participation (Mme COCHEREAU).**

DIRECTION DE LA CULTURE

15. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES – SAISON 2015/2016

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

D'allouer un montant global de subventions aux associations culturelles pour la saison 2015/2016 de 50 066 euros sur le budget 2015 réparti comme ci-dessous :

Associations	2015
Amicale Vietnamiennne de St-Quentin	1 690
Centre d'ethnolinguistique	583
Amicale des Bretons – Ar Bernic	1 317
Ressortissants africains de st Quentin en Yvelines	506
Culture et tradition d'outre-mer	1 246
Les Liens	875
Bagad de St Quentin en Yvelines	1008
EOSY	661
Atelier de reliure	331
Magnolia	796
Art et Lisse	892
Association pour la promotion de la couture de l'Ouest Parisien	355
SCRAPTOUJOURS	709
Montipatch	883
La Renardière	564
Le jardin de Feelix	845
Regain Nature	668
Le point d'Esprit	828
Feelix art	1 167
A.D.A.L	2 747
Les gens de paroles	699
Montigny Fun English	664
Les motards en balade	1 087
Art Majik	2 097
Cotton Club	941
C° de la Bobine	559
Astrabald Théâtre	507
Palladium Club	554
Vitadanse	749
Porteurs de lune	559
De Moneta	689
La voix en scène	452
SQY Dance	1 177
Danse Passion	1 260
Ouest Paris Swingers	777
Compagnie Garde Fou	917

Théâtre suivant	311
Le temps des valse	643
Les éphémères	706
Chorale des IV vents	898
Harmonie de SQY	814
La clé des chants	541
Groupe vocal imagine	745
Radio Club de St Quentin en Yvelines	1415
La Dame Noire	764
Queimada	950
Manet Scrabble	1010
Montigny Bridge Club	1339
Les tisseurs de Chimères	829
Friends Poker Club	927
Scouts et Guides de France	1289
Association philatélique ignymontaine	667
Les passionnés du train	648
Les vieux pistons	936
Déployer ses ailes	523
Relaxation active phare	912
Yoga relaxation et énergie de Montigny	840
Total	50 066

Article 2 :

D'allouer une aide exceptionnelle à deux associations ayant proposé un projet spécifique de 1 000 euros à « Ar bernic », 1 200 euros à « Groupe Vocale Imagine ».

Article 3 :

Les crédits sont inscrits au budget au chapitre 65.

Monsieur Manceau s'interroge sur la nature des deux projets.

Monsieur Cachin lui répond qu'ils concernent les 20 ans des associations.

► **Vote : Unanimité.**

16. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE DU MANET – SAISON 2015/2016

Article 1 :

Le versement d'une subvention à l'École de Musique du Manet d'un montant total de 4000 euros se répartissant comme suit :

-3 500 euros pour le fonctionnement de l'École de Musique

-500 euros pour l'organisation du 11^{ème} concours de guitare

Article 2 :

Ce montant est inscrit au BP 2016, au chapitre 65.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'École de Musique du Manet

► **Vote : Unanimité.**

17. ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS ET AIDE AU FONCTIONNEMENT CASQY DES EQUIPEMENTS CULTURELS COMMUNAUX –ANNEE 2015

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

Le versement d'une subvention à l'École de Musique du Manet d'un montant total de 4 000 euros se répartissant comme suit :

- 3 500 euros pour le fonctionnement de l'Ecole de Musique
- 500 euros pour l'organisation du 11^{ème} concours de guitare

Article 2 :

Ce montant est inscrit au BP 2016, au chapitre 65.

Article 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'École de Musique du Manet

Monsieur Gasq se déclare défavorable à cette baisse de financement.

► **Vote : 35 voix pour et 4 voix contre (M. GASQ, M. MANCEAU, Mme TANGUY, Mme VIARD)**

PETITE ENFANCE

18. AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PASSEE AVEC LA CAF DES YVELINES : CAFE DES PETITS

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

D'approuver les termes de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement – Prestation de Service – Lieu d'Accueil Enfants Parents, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015

Article 2 :

D'autoriser le Maire à signer cet avenant

Monsieur Gasq formule ses remerciements pour la réception des pièces jointes.

► **Vote : Unanimité.**

SCOLAIRE

19. FIXATION DU TAUX DE BASE DE L'INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS POUR 2015

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

De proposer le maintien de l'indemnité fixée en 2014 pour 2015 soit 234, 00 euros/mois.

Article 2 :

De verser l'indemnité due aux enseignants avec les crédits prévus sur l'exercice en cours.

► **Vote : Unanimité.**

20. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PASSEE AVEC LA CAF DES YVELINES, ET AVENANT N°1 : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT/ AIDE SPECIFIQUE AUX RYTHMES EDUCATIFS

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

D'approuver les termes de la Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service-Accueil de loisirs sans hébergement/ Aide spécifique rythmes éducatifs et de l'Avenant à cette même convention,

Article 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et l'ensemble des avenants afférant à la convention d'objectif et de financement.

► **Vote : Unanimité.**

URBANISME**21. ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – BILAN DE LA CONCERTATION ET AVIS SUR L'ARRET DU PROJET DE PLUI**

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

Constate que les modalités de la concertation préalable relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines fixées par la délibération du Conseil communautaire n°2012-1049, en date du 20 décembre 2012 ont bien été respectées,

Article 2 :

De donner un avis favorable à l'approbation du bilan de la concertation relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines tel qu'il est annexé à la présente délibération

Article 3 :

Donne un avis favorable à l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté d'agglomération de Saint Quentin en Yvelines.

Monsieur Manceau indique que la concertation était passionnante mais il regrette d'avoir découvert tardivement les amendements.

Monsieur Junes signale que les compléments portent sur la zone de l'Observatoire, la base de loisirs et sur l'indice 8.

Monsieur Manceau s'interroge sur l'indice sur la zone de l'Observatoire.

Monsieur Junes lui répond UAI.

Monsieur Manceau se demande si cet amendement permet des constructions à vocation agricole et de loisirs.

Monsieur Ourgaud lui répond qu'il le permettrait mais que les projets sont en réflexion et la nouvelle gouvernance de la région doit s'installer.

Monsieur Manceau signale que l'article 8 de la loi sur la transition énergétique votée cet été impose un certain nombre de choses en matière d'énergie renouvelable et qu'il n'a pas trouvé grand-chose par rapport à ces articles de loi.

Monsieur Junes indique que des suggestions peuvent être formulées en participant à l'enquête publique.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de la fin d'un processus. Des communes ont déjà voté le PLUI en l'état et la ville doit faire de même. Tout ce qui a été dit peut-être inscrit dans le cadre de l'enquête publique.

Monsieur Manceau rappelle que l'ambition du Plan d'aménagement et de développement durable s'est heurtée au refus d'évolution de la ville nouvelle qui devient une ville musée. Sur la zone de l'Observatoire, il pourrait y avoir du logement.

Monsieur le Maire indique que sur le CDT, l'État n'est pas à la hauteur. Il est difficile de construire du logement en l'absence d'accompagnement en matière de transports et d'infrastructures routières. Par ailleurs, des recours ont été formés et font perdre beaucoup de temps, ce qui bloque la construction du nombre de logements espérés. Trop de logements sont livrés au même moment et peinent à être commercialisés. Il rappelle que les élus à Montigny sont soucieux de la qualité de ce qui est proposé. Les logements au vélodrome étaient pleins dès leur inauguration.

Monsieur Gasq déclare que le temps disponible permet de travailler sur le sujet et plus particulièrement sur l'île de loisirs ainsi que la zone de l'Observatoire. Il est dommage que les projets ne soient pas plus précis car, cela transforme le Conseil municipal en chambre d'enregistrement.

Monsieur le Maire indique que la compétence est communautaire et la présentation aux Conseils municipaux n'est pas une obligation juridique. L'île aux loisirs est pour partie sur la ville mais c'est la région qui en est propriétaire et le développement doit se faire en cohérence avec les villes voisines. Quant à la zone de l'observatoire, un développement est possible, en accord avec la ville de Trappes.

► Vote : 34 voix pour, 4 voix contre (M. GASQ, M. MANCEAU, Mme TANGUY, Mme VIARD) et 1 abstention (M. GRISON)

22. RECENSEMENT RENOVE 2016 – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

De recruter 7 agents recenseurs pour effectuer les opérations du recensement dont 1 agent remplaçant. Le coordonnateur sera un agent du service urbanisme

Article 2 :

L'agent recenseur sera rémunéré comme suit :

-au nombre d'imprimés qu'il aura collecté :

- Bulletin individuel : 1, 80 euros
- Feuille de logement : 1 euros
- Dossier d'adresse collective : 0,50 euros
- Fiche d'adresse non enquêtée : 0,50 euros
- Fiche de logement non enquêté : 0,50 euros

-Il sera en outre rémunéré comme suit

- Une tournée de reconnaissance : 50, 00 euros
 - Séance de formation de 2 demi-journées : 30, 00 euros
 - Tenue du carnet et organisation du travail satisfaisante : 75 euros
-

Article 3 :

Le coordonnateur communal percevra une prime de 300 euros.

► **Vote : Unanimité.**

23. ACQUISITION DES PARTIES COMMUNES –JARDIN DES OREADES

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

De donner un avis de principe favorable à l'acquisition, à titre gratuit, des espaces communs de la résidence « Le Jardin des Oréades », uniquement la partie périphérique au parking de la crèche sous réserve du bon état des espaces à acquérir.

► **Vote : Unanimité.**

24. ACQUISITION DES PARTIES COMMUNES ET DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – ZA DU MANET

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

L'acquisition à titre gratuit, du lot A, d'une contenance de 1 877 m², distraire de la parcelle AY 420 tel que figurant dans le document ci-annexé.

Article 2 :

D'autoriser Madame le 1^{er} adjoint à signer l'acte en la forme administrative en présence de Monsieur le Maire qui authentifiera celui-ci

Article 3 :

De classer la parcelle dans le domaine public communal une fois l'acte signé.

► **Vote : Unanimité.**

25. TRANSFERT DE PROPRIETE GROUPE SCOLAIRE LES SORBIERS

Le Conseil Municipal décide,

Article unique :

D'autoriser Monsieur le maire à signer le Procès-Verbal contradictoire de remise de l'équipement et prend acte que la Commune de Montigny le Bretonneux est propriétaire dudit équipement

► **Le Conseil Municipal prend acte de ce transfert de propriété.**

ACTION SOCIALE

26. VERSEMENT DE SUBVENTION D'EQUIPEMENT POUR L'EHPAD ET CONVENTION DE DROIT DE PLACEMENT PRIORITAIRE

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

Décide d'abroger la délibération n°2014/115 d8 décembre 2014 relative au versement de subvention d'équipement pour l'EHPAD et la convention de droit de placement prioritaire.

Article 2 :

Autorise le Maire à signer la convention de droit de placement prioritaire passée avec le bailleur et le gestionnaire, annexée à la présente délibération.

Article 3 :

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 625 000 euros à la société SA D'HLM PAX PROGRES PALLAS, en contrepartie d'un placement prioritaire sur 25 lits pendant 25 ans sur l'EHPAD.

Article 4 :

Dit que les crédits sont prévus au budget de la ville de Montigny le Bretonneux pour 625 000 euros.

Monsieur Gasq n'est pas opposé au projet mais à la subvention communale de 625 000 euros. Le coût n'est pas le même pour la Communauté d'agglomération de-Saint-Quentin-en-Yvelines.

Monsieur le Maire répond que la Communauté d'agglomération reste propriétaire.

► **Vote : 35 voix pour et 4 voix contre (M. GASQ, M.MANCEAU, Mme TANGUY, Mme VIARD).**

SERVICES TECHNIQUES

27. PLAN DE RELANCE POUR LE RECYCLAGE – CONTRAT D'AMELIORATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DU VERRE AVEC ECO EMBALLAGES

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

Autorise le Maire à signer le contrat d'amélioration de la collecte.

Article 2 :

Approuve le plan d'action détaillé en annexe 1.

Article 3 :

Autorise le Maire à transférer le montant des dépenses qui seront engagées pour mener à bien ce plan d'actions à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Article 4 :

Autorise le Maire à transférer les subventions accordées par Eco-emballages correspondant aux dépenses engagées pour mener à bien ce plan d'actions à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

► **Vote : Unanimité.**

28. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT ANNEE 2014

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

Prend acte des informations contenues dans ce rapport.

Article 2 :

Dit que ce rapport est tenu à la disposition du public à l'Hôtel de Ville pour information.

Monsieur Gasq constate que la consommation est supérieure à la moyenne nationale et demande quand sera mis en place un assainissement commun pour tous les quartiers de la ville.

Jean-Pierre Pluyaud lui répond qu'il est difficile de sortir d'un syndicat et que seule une évolution législative le permettrait.

► **Vote : Le conseil municipal prend acte de ce rapport annuel.**

29. CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE MONTIGNY-LE-BRETONNEUX ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION – TRAVAUX D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage.

Article 2 :

Dit que la convention prendra effet à compter de sa notification à la Commune par la CASQY.

Article 3 :

Dit que la dépense sera financée sur les ressources propres de chaque collectivité :

-part CASQY : financée par la CASQY

-part commune : financée par la commune

Chaque partie prendra à sa charge la part des travaux relevant de sa compétence à savoir :

Collectivités compétentes	Objet	Enveloppe financière prévisionnelle des marchés de travaux
Ville	Travaux d'entretien et de réhabilitation des voiries communales et espaces publics (parvis de l'école Paul Fort, de la rue Mazière, des rues Léonard de Vinci, Sardaigne, Piémont, Toscane et Lombardie)	426 291 euros HT soit 511 550 TTC
Communauté d'Agglomération	Travaux de rénovation ou de création de l'éclairage public de ces mêmes rues	250 000 euros HT soit 300 000 TTC
Ville	Travaux d'entretien et de réhabilitation des voiries communales et espaces publics (Sente des Érables)	275 000 euros HT soit 330 000 TTC
Communauté d'Agglomération	Travaux de rénovation ou de création de l'éclairage public de cette même rue	33 333,33 euros HT soit 40 000 euros TTC.

► **Vote : Unanimité.**

RELATIONS HUMAINES

30. ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 : Évolution de carrière suite à la CAP du 13/11/2015

Adaptation du tableau des effectifs

	Suppression	Création
Avancement de grade	2 postes d'Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2 postes d'Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe
	1 poste de technicien principal de 2 ^{ème} classe	1 poste de technicien principal de 1 ^{ère} classe
Promotion interne	1 poste de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1 poste d'attaché
	1 poste d'éducateur APS principal de 1 ^{ère} classe	1 poste de conseiller des APS
	1 poste d'adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1 poste d'animateur
	1 poste d'adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1 poste de rédacteur

Article 2 :

Évolution de l'organigramme de la ville

	Suppression	Création
Modification d'un poste de chargé des Assemblées	1 poste d'adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	1 poste de rédacteur
Modification de poste	1 poste d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe d'assistante au sein du service Initiative Montigny Emploi	1 poste d'adjoint administratif de 2 ^{ème} classe en charge de la coordination de la vie étudiante au sein du service Jeunesse Vie des Quartiers

Article 3 :

De préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'année en cours.

► **Vote : Unanimité.**

31. SUBVENTION AU LYCEE DESCARTES-ECHANGE SCOLAIRE SAN FERNANDO

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

De verser une subvention de 3 600 euros au lycée Descartes, correspondant au plafond mentionné par la délibération

Article 2 :

Que les crédits correspondants sont prévenus au budget 2016.

Monsieur Gasq s'interroge sur les perspectives de ce jumelage.

Monsieur le Maire lui répond que les maires changent souvent, ce qui ne favorise pas la continuité.

Madame Parent rappelle qu'il a été compliqué d'avoir un échange scolaire pérenne mais celui-ci fonctionne depuis trois ans.

Un projet est en cours de discussion avec le conservatoire (projet guitare).

► **Vote : Unanimité**

32. SUBVENTION AU LYCEE EMILIE DE BRETEUIL POUR UN DEPLACEMENT A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

De verser une subvention d'un montant total de 500 euros au lycée Emilie de Breteuil.

Article 2 :

Que les crédits correspondants sont prévus au budget 2016

Monsieur Gasq souhaiterait une présentation des élèves devant le Conseil municipal à leur retour.

Monsieur le Maire propose plutôt d'organiser un évènement au lycée Emilie de Breteuil.

Madame Dizes, qui siège au conseil d'administration du Lycée, précise qu'une présentation sera faite en mairie.

Madame Blanc évoque l'idée d'inviter Mme la Ministre de l'Education Nationale pour la convaincre du bien-fondé des classes européennes.

► **Vote : Unanimité.**

33. SUBVENTION AU COLLEGE LES PRES-KIERSPE

Le Conseil Municipal décide,

Article 1 :

De verser une subvention de 1 000 euros au collège les Près, correspondant au montant mentionné dans la délibération.

Article 2 :

Que les crédits correspondant sont prévus au budget 2016.

► **Vote : Unanimité**

**RECENSEMENT DES CONTRATS, MARCHES ET DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE
DANS L'EXERCICE DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
AFFAIRES DIVERSES**

LA SEANCE EST LEVEE A 23 HEURES

Le Maire soussigné constate que le compte rendu sommaire de la séance du lundi 14 décembre 2015, comprenant toutes les délibérations prises par le Conseil Municipal au cours de cette séance, a été affiché par extrait le 16 décembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
Président de Saint Quentin en Yvelines,
Conseiller Départemental,

Michel LAUGIER
